

**LE TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL
POUR L'EX-YOUGOSLAVIE**

LE PROCUREUR

c.

ZORAN MARINIĆ
alias
“ŠVABO”

ACTE D'ACCUSATION

Richard J. Goldstone, Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 18 du Statut du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le “Statut du Tribunal”) fait valoir que :

1. Le 6 mars 1992, la République de Bosnie-Herzégovine a déclaré son indépendance.
2. A compter au moins du 3 juillet 1992, la Communauté croate d'Herceg-Bosna (“HZ-HB”) s'est déclarée elle-même comme une entité politique indépendante au sein de la République de Bosnie-Herzégovine.
3. A compter au moins de janvier 1993 et au moins jusqu'en mai 1993, les forces armées de la HZ-HB, connues sous le nom de Conseil de défense croate (“HVO”) ont été engagées dans un conflit armé contre les forces armées du Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine.
4. Dès l'ouverture des hostilités en janvier 1993, les forces du HVO ont commencé systématiquement à attaquer les villages habités principalement par des Musulmans de Bosnie situés dans la région de la vallée de la rivière Lašva, en Bosnie-Herzégovine centrale, tuant et blessant de nombreux civils. De plus, les forces du HVO ont détenu et expulsé de nombreux autres civils musulmans de Bosnie de leurs résidences.

5. Busovača est une ville située dans la région de la vallée de la rivière Lašva qui se trouve en Bosnie-Herzégovine centrale, à environ 60 kilomètres au nord-ouest de Sarajevo. La population de Busovača est constituée essentiellement de personnes d'ethnies croates et musulmanes avec un petit pourcentage de serbes.
6. En janvier 1993, des unités du HVO ont commencé à persécuter les Musulmans de la région de Busovača. Le 16 avril 1993, le conflit a culminé quand les forces du HVO ont attaqué les villes et villages musulmans dans toute la région de la vallée de la rivière Lašva. Ces attaques systématiques contre des civils musulmans de Bosnie ont continué au moins jusqu'à la fin du mois de mai 1993.

L'ACCUSE

7. Zoran MARINIĆ, alias "ŠVABO" est né le 6 juin 1963 ou vers cette date dans le quartier Ravan de Busovača et continue de résider à Busovača. Après la formation de la HZ-HB, il est devenu membre de la police militaire des forces du HVO à Busovača.

INFORMATIONS GENERALES

8. Durant toute la période couverte par le présent acte d'accusation, la République de Bosnie-Herzégovine, dans le territoire de l'ex-Yougoslavie, était le théâtre d'un conflit armé international et d'une occupation partielle.
9. Tous les actes ou omissions énumérés dans les présentes constituent des infractions graves aux Conventions de Genève de 1949 ("infractions graves"), sanctionnées par l'article 2 du Statut du Tribunal, commises durant ce conflit armé et cette occupation partielle.
10. Durant toute la période couverte par le présent acte d'accusation, les victimes auxquelles il est fait référence dans les accusations qui figurent dans ledit acte d'accusation, étaient des personnes protégées par les Conventions de Genève de 1949.
11. Durant toute la période couverte par le présent acte d'accusation, l'accusé était tenu de respecter les lois et coutumes de la guerre.
12. L'accusé est individuellement responsable des crimes qui lui sont reprochés dans le présent acte d'accusation en vertu de l'article 7 1) du Statut du Tribunal. La responsabilité pénale individuelle comprend le fait de commettre, planifier, inciter à commettre, ordonner ou de toute autre manière aider et encourager à planifier, préparer ou exécuter un crime visé aux articles 2 à 5 du Statut du Tribunal.

13. Les allégations générales contenues dans les paragraphes 8 à 12 sont de nouveau alléguées et intégrées dans chacune des accusations correspondantes qui suivent.

EXPOSE DES FAITS

14. Après l'ouverture des hostilités dans la région de la vallée de la Lašva en janvier 1993, de nombreux Musulmans de Busovača et des régions avoisinantes ont été expulsés par les forces du HVO ou sont partis volontairement. Plusieurs familles musulmanes sont restées à Busovača, comme les familles Topalović et Hodžić, qui vivaient à environ quatre-vingt mètres l'une de l'autre. Leur voisin était l'accusé Zoran MARINIĆ, qui résidait approximativement à cent cinquante mètres de la résidence de la famille Hodžić.
15. Vers 22 heures le soir du 26 avril 1993, Zoran MARINIĆ et plusieurs soldats non identifiés du HVO sont entrés dans les maisons des familles Hodžić et Topalović. Zoran MARINIĆ et un membre non identifié de la police militaire du HVO sont d'abord entrés dans la maison Hodžić à la recherche de Ramiz Hodžić. Après s'être enfui, Ramiz Hodžić a observé que sa maison était incendiée et que des coups de feu étaient tirés à l'intérieur et autour de ladite maison.
16. Peu de temps après, vers 23 heures, Zoran MARINIĆ et un membre non identifié de la police militaire du HVO sont entrés dans la maison de la famille Topalović, toujours à la recherche de Ramiz Hodžić. La maison était alors occupée par cinq personnes : Ahmet Topalović (né en 1908); Sabrija Topalović (né le 14 février 1949); Bedrija Topalović (né en juin 1949); Adil Topalović (né le 21 avril 1977); et Veda Smulo (une jeune nièce orpheline, date de naissance inconnue).
17. Zoran MARINIĆ a commencé à interroger Sabrija Topalović, qui était confiné dans un fauteuil roulant. N'obtenant pas de réponses satisfaisantes, Zoran MARINIĆ a chargé son fusil, a tiré directement sur Sabrija Topalović et l'a tué. Puis Zoran MARINIĆ a tiré sur Bedrija Topalović qui est tombé blessé sur le plancher. Ahmet Topalović, Veda Smulo et Adil Topalović sont tombés mortellement atteints par une rafale. Peu de temps après les coups de feu, d'autres soldats et voisins ont retiré les membres de la famille de la maison pendant que celle-ci était incendiée. Ahmet Topalović et Sabrija Topalović sont morts sur place. Adil est mort quelques heures plus tard et Veda est décédée deux jours plus tard.

ACCUSATIONS

CHEFS D'ACCUSATION 1 - 2 ASSASSINATS DE SABRIJA TOPALOVIĆ, AHMET TOPALOVIĆ, ADIL TOPALOVIĆ ET VEDA SMULO

18. Le 26 avril 1993 ou vers cette date, à Busovača en Bosnie-Herzégovine centrale, Zoran MARINIĆ a tué et a participé au meurtre de Sabrija Topalović, Ahmet Topalović, Adil Topalović et Veda Smulo. Par ces actes, Zoran MARINIĆ a commis les crimes suivants :

Chef 1 : **une INFRACTION GRAVE** (homicide intentionnel), reconnue par l'article 2 a) du Statut du Tribunal; et

Chef 2 : **une VIOLATION DES LOIS OU COUTUMES DE LA GUERRE** (meurtre), reconnue par l'article 3 du Statut du Tribunal.

CHEFS D'ACCUSATION 3 - 4 BLESSURES PAR BALLES DE BEDRIJA TOPALOVIĆ

19. Le 26 avril 1993 ou vers cette date, à Busovača en Bosnie-Herzégovine centrale, Zoran MARINIĆ a tiré sur Bedrija Topalović et l'a blessé. Par cet acte, Zoran MARINIĆ a commis les crimes suivants :

Chef 3 : **une INFRACTION GRAVE** (le fait de causer intentionnellement de grandes souffrances), reconnue par l'article 2 c) du Statut du Tribunal;
et

Chef 4 : **une VIOLATION DES LOIS OU COUTUMES DE LA GUERRE** (traitements cruels), reconnue par l'article 3 du Statut du Tribunal.

Fait le 2 novembre 1995
La Haye, Pays-Bas

Richard J. Goldstone
Procureur